



Haute Vallée

DE L'ORNE ET DE SES AFFLUENTS

Bulletin d'information n°7 - Janvier 2019

Département : Orne
Superficie : 20 593 ha
72 communes concernées :

- | | |
|--|--|
| ALMENECHES | LE MERLERAULT |
| ARGENTAN | LES AUTHIEUX-DU-PUITS |
| AUNOU-LE-FAUCON | LES YVETEAUX |
| AUNOU-SUR-ORNE | LOUGE-SUR-MAIRE |
| AVOINE | MACE |
| BELFONDS | MEDAVY |
| BOISCHAMPRE (Marcel, St-Christophe-le-Jajolet, St-Loyer-des-Champs et Vrigny) | MONTABARD |
| BOISSEI-LA-LANDE | MONTMERREI |
| BOUCE | MONTREUIL-AU-HOULME |
| BRULLEMAIL | MONT'S-SUR-ORNE (Goulet, Sentilly, Montgarout) |
| CARROUGES | MORTREE |
| CHAHAINS | MOULINS-SUR-ORNE |
| CHAILLLOUE (Chailloue, Marmouillé, Neuville-près-5ées) | NONANT-LE-PIN |
| COMMEAUX | OCCAGNES |
| ECOUCHE-LES-VALLÉES (Batilly, Ecouché, Fontenal-sur-orne, La Courbe, Loucé, St-Ouen-sur-Maire et Sérans) | PUTANGES-LE-LAC (La Fresnaye-au-Sauvage, Menil-Jean) |
| FAVEROLLES | RANES |
| FERRIERES-LA-VERRIERE | RI |
| FLEURE | SAI |
| FRANCHEVILLE | SAINT-BRICE-SOUS-RANES |
| GAPREE | SAINT-MARGUERITE-DE-CARROUGES |
| GIEL-COURTEILLES | SAINT-MARIE-LA-ROBERT |
| GODISSON | SAINT-GERMAIN-LE-VIEUX |
| GOUFFERN-EN-AUGE (La Cochère, Silly-en-Gouffern et Urou-et-Crennes) | SAINT-HILAIRE-DE-BRIOUZE |
| HABLOVILLE | SAINT-HILAIRE-LA-GERARD |
| JOUE-DU-BOIS | SAINT-LEONARD-DES-PARCS |
| JOUE-DU-PLAIN | SAINT-MARTIN-DES-LANDES |
| JUVIGNY-SUR-ORNE | SAINT-MARTIN-L'AIGUILLON |
| LA CHAPELLE-PRES-SEES | SAINT-SAUVEUR-DE-CARROUGES |
| LA FERRIERE-BECHET | SARCEAUX |
| LA GENEVRAIE | SEES |
| LA LANDE-DE-GOULT | SEVIGNY |
| LA LANDE-DE-LOUGE | SEVRAI |
| LE CERCUEIL | TANQUES |
| LE CHAMP-DE-LA-PIERRE | TANVILLE |
| LE CHATEAU-D'ALME-NECHES | TREMONT |
| LE MENIL-SCELLEUR | VIEUX-PONT |

Les MAEc depuis 2015 : Un premier bilan !

La prochaine réforme de la PAC amènera son lot de nouveautés concernant les MAEC. Il est donc temps de faire un bilan des engagements entre 2015 et 2018 des agriculteurs de la Haute Vallée de l'Orne et ses affluents. Ce site se caractérise par une grande diversité de territoires agricoles et donc de systèmes de production.

Les agriculteurs, pour la plupart des éleveurs, se sont engagés dans deux types de cahiers des charges :

- Les MAEc systèmes : l'agriculteur engage toute l'exploitation, même les parcelles hors Natura 2000. Le cahier des charges s'applique sur toutes les parcelles de l'exploitation. L'agriculteur s'engage alors à diminuer la part de maïs sur l'ensemble de ses parcelles, y compris en dehors de la zone Natura 2000, à augmenter la part d'herbe ainsi qu'à réduire le recours aux produits phytosanitaires.

- Les MAEc localisées : l'exploitant engage certaines de ses parcelles qui doivent être à l'intérieur du site Natura 2000. Ces mesures visent une gestion extensive des prairies et des zones humides et la préservation des habitats d'intérêt européens : des milieux agropastoraux rares et menacés par l'apport généralisé d'intrants qui modifient les caractéristiques des sols (chaulage, fertilisation).

Ces bonnes pratiques sont ainsi assimilées à un service écologique rendu pour la préservation de la qualité des eaux, des habitats et des espèces du site Natura 2000. Les agriculteurs perçoivent en échange une aide financière afin de les accompagner dans le développement de ces pratiques.



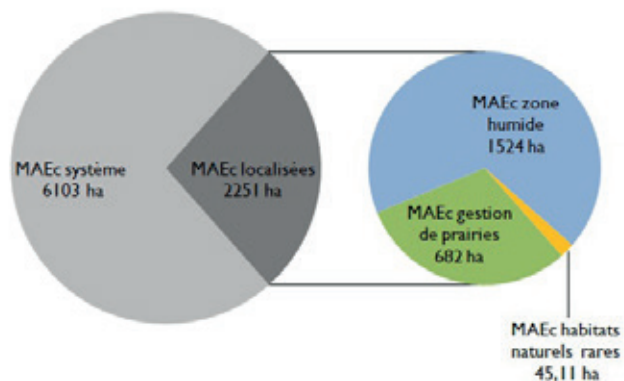
Jean-Philippe DUGUEY témoigne de son engagement :

« J'ai toujours aimé marcher dans les prairies humides qui constituent le milieu d'une vie très riche notamment en été. Malheureusement ce ne sont pas des prairies rentables ; elles sont moins productives, les bêtes y grossissent moins et y sont plus sujettes au parasitisme, etc. J'ai pensé planter des peupliers mais cela fait disparaître la prairie humide. Alors la MAE conjuguée au fait que je suis double actif me permet de continuer à les exploiter de façon très extensive et ainsi de préserver le milieu ».

Voici quelques chiffres qui montrent l'engagement de la profession :

Entre 2015 et 2018, 240 agriculteurs ont souhaité s'engager dans une MAEC : 94 en MAEC système et 146 en MAEC localisée, soit 8354 ha ! Plus de détails sur le graphique ci-contre.

Surfaces engagées en MAEc entre 2015 et 2018





Un contrat Natura 2000 accepté en faveur de la Loutre !

Deux ouvrages routiers sur le bassin versant de l'Orne présentant un risque pour la loutre ont été identifiés par Olivier Hesnard, chargé d'étude au CPIE des Collines normandes. Les collisions routières étant la première cause de mortalité pour cette espèce protégée, les deux ponts ont fait l'objet d'un projet d'aménagement de banquettes. Lors de fortes crues, ce dispositif permet à l'animal de remonter la rivière sans être obligé de traverser la route.

Les deux contrats Natura 2000 portés par le conseil départemental de l'Orne et accompagnés par le CPIE des Collines normandes sont financés à 80% par l'Union Européenne et l'Etat. Les aménagements ont été réalisés sur les communes de Mortrée et de Gouffern en Auge.

Le service Grands projets du Conseil Départemental de l'Orne précise :

“Ces projets routiers et d'ouvrages d'art s'inscrivent dans une démarche menée par le département depuis plusieurs années de « protection et prise en compte de la loutre ». Cette action permet une amélioration des continuités écologiques et participe à la sauvegarde de notre patrimoine d'ouvrage d'art.”



Un pommier planté pour une soirée ciné à Ecouché

« Heulà ! Ça chauffe ! » réalisé par Eric Fretel aborde les conséquences du réchauffement climatique pour la Normandie et son terroir de façon humoristique. Il propose ensuite des alternatives afin d'en limiter les conséquences et de s'adapter au changement. Une bonne base pour un échange chaleureux qui a permis aux uns de partager et s'inspirer des solutions parfois innovantes éprouvées par les autres !

Erik Fretel proposait d'offrir la diffusion du film en échange de la plantation d'un arbre, une application immédiate des principes de son documentaire. Ainsi un pommier a été planté pour cette occasion sur l'aire de camping car d'Ecouché-les-vallées.



"Le saviez-vous ?"

Quelques chiffres évoqués dans ce film.

- 1 ha de prairie stocke 700 kg de CO₂/an, d'autant plus si la prairie est naturelle et fleurie.
- 1 km de haie stocke 500 à 900kg de CO₂/an, sans oublier les racines.
- Un plein d'essence équivaut au carbone stocké dans un chêne de 6 ans !

Contact



Raphaël PLANHARD
CPIE des Collines normandes
Maison de la Rivière et du Paysage
Le Moulin de Ségrie-Fontaine
61100 Athis-Val-De-Rouvre
tél : 02 33 96 69 94
mail: r.planhard@cpie61.fr
site internet : <http://hautevalleorne.n2000.fr>

Bulletin conçu et édité par :
le CPIE des Collines normandes

Financé par : le Ministère de
la transition Écologique et Solidaire

Rédaction : Raphaël PLANHARD

Crédits photographiques :
CPIE des Collines normandes,
sauf mention contraire.

Imprimé sur papier recyclé
par l'imprimerie ANQUETIL
(14110 Condé-sur-Noireau)

